

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

## BORDEREAU DE VERSEMENT



### LA TAXE D'APPRENTISSAGE COMMENT ÇA MARCHE ?

Quel que soit votre secteur d'activité vous avez la possibilité de verser 13% du montant de votre taxe d'apprentissage directement à l'école de votre choix **JUSQU'AU 31 MAI 2022.**

Cette contribution est destinée exclusivement à des dépenses pédagogiques pour les étudiants. En délivrant le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien, l'École du Nord est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.  
(numéro UAI d'habilitation 059 6781A)

### VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE DU NORD, C'EST SIMPLE ET RAPIDE

Nous vous proposons les modes de versement suivants :

Par virement bancaire

Titulaire du compte :

École du Nord

Domiciliation :

16 bis rue de Tenremonde / 59023 Lille

RIB : 42559 10000 08004257922 88

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 5792 288

BIC : CCOPFRPPXXX

Par chèque

A l'ordre de « École du Nord »

Par voie postale à :

École du Nord

23-25 rue de Bergues / 59000 Lille

### CONTACTS

Jenny Bernardi - Directrice des études

jennybernardi@theatredunord.fr

### BON DE VERSEMENT À L'ÉCOLE DU NORD

Afin de vous envoyer un reçu vous permettant de justifier de l'acquittement de votre solde de taxe d'apprentissage auprès de l'administration fiscale, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer les informations ci-dessous par mail ou par voie postale.

(Décret no 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage).

L'École du Nord vous remercie par avance de votre soutien.

### VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise :

.....

SIRET :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

.....

. Ville :

.....

Personne en charge du suivi du versement de la taxe d'apprentissage dans l'entreprise

Prénom / Nom :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

### VERSEMENT À L'ÉCOLE DU NORD

Montant versé à l'École du Nord :

.....

Si chèque, date d'envoi du chèque :

.....

Si virement en ligne, date du virement :

.....